

**Tableau annuel d'avancement**  
**au Grade d'Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe**

**ARRETE n° 2020-014**

**Le MAIRE de la commune de Taulis**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs

**Considérant l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire en séance du 04 mars 2020**

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2020

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon	Promouvable à la date du
1 - Mme BRUNET Audrey	Adjoint administratif territorial - 6 <sup>ème</sup> échelon	01/01/2020

**Article 2 :**

Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Article 3 :**

Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de MONTPELLIER (6 rue Pitot) ou sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Publié le : 02 OCT. 2020

Fait à Taulis

Le 28 septembre 2020

Le Maire, Martine MAUGUIN

